



## intervention gendarme à domicile

Par **fiainana**, le **19/11/2011** à **11:42**

Monsieur

Mon conjoint a appelé les gendarmes le 16 /11/2011 vers 05heures du matin.

La gendarme est rentrée dans notre chambre à coucher où dort aussi mon fils de 10 ans.

Mon conjoint est un officier ministeriel, la personne arrive en totale connivence en vous donnant des leçons (allez vous faire soigner en prenant partie des allégations erronées de mon conjoint) comme si vous êtes coupable , elle n'a pas dit pour quelle raison elle est venue , elle rentre dans la chambre , se permet d'ouvrir les portes de l'armoire , d'auditionner mon fils de 10 ans sans ma présence, de dire devant l'enfant : séparez -vous?

Ma question est simple : y a t-il bavure de la gendarme avec une connivence avec la personne qui appelle,je suis victime de violences psychiques graves ,de manipulation mentale et de harcèlements psychologiques en permanence. A noter que je suis Médecin (sans exercice , inscrite au conseil de l'Ordre des Médecins ). J'attends avec impatience votre réponse car mon conjoint a toujours un abus de pouvoir , et il me fait des menaces et des chantages très bien déguisés.

Par **youris**, le **19/11/2011** à **11:46**

bjr,

si votre conjoint appelle les gendarmes, il est normal qu'ils se déplacent.

si vous pensez être victime d'agissements inadmissibles ou de harcèlements, portez plainte.

cdt

Par **Domil**, le **19/11/2011** à **13:14**

Comment sont-ils rentrés ?

C'est un constat d'adultère ?

Par **fiainana**, le **21/11/2011** à **10:47**

il ne s'agit pas de constat d'adultère . Nous vivons ensemble depuis une dizaine d'années. Je pense que la gendarme a fait une bavure et une connivence car elle a certainement une carte blanche de mon conjoint qui a appelé , elle m'a jugé comme je suis coupable , je suis victime de violences psychiques conjugales depuis des années , et cet appel est encore une façon de nous punir moi et mon fils .

Je vous demande si les agissements de la gendarme sont légaux: auditionner mon fils , ouvrir les portes de mon armoire , rentrer dans ma chambre à coucher avec beaucoup d'aisance ; En tout cas je n'ai pas fait d'obstruction à son intervention . Elle a violé mon intimité , mon domicile ; mon conjoint a exagéré , il ne sait pas comment nous mettre à la porte. Si quelqu'un peut me dire le droit des gendarmes en intervention à domicile. Je vous remercie beaucoup , je souffre énormément de cette situation

Par **Domil**, le **21/11/2011** à **12:45**

Votre explication n'est pas vraiment claire. Allez voir un avocat qui va démêler ça